

**BIEN VIVRE ENSEMBLE AU TRAVAIL**

# Handicap :

le regarder en face,  
c'est voir plus loin  
**ensemble**



La démarche villeurbannaise de recrutement et de maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap au travail porte ses fruits. Il reste pourtant beaucoup à faire. Comment, par exemple, favoriser leur intégration dans des conditions équitables ? Cela passe par la prise en compte des situations de handicap au plus tôt mais aussi par la lutte contre les représentations erronées. Pour accompagner chacun dans ces évolutions la collectivité propose aujourd'hui une multitude d'actions spécifiques.

ville de vi||urbanne

## ► Une démarche volontariste

La ville de Villeurbanne s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche volontariste pour faciliter le recrutement, l'intégration ou le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap. Ainsi, début 2014, 113 travailleurs handicapés étaient employés par la ville, soit 7,72% des effectifs (taux légal 6%). Dans le même temps, le nombre d'agents ayant déclaré leur Reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) a considérablement progressé.

Cette évolution est le fruit d'une campagne d'information et de sensibilisation, menée auprès des collaborateurs et des cadres de la collectivité. Elle a permis de mieux faire comprendre la réalité du handicap dans le monde du travail.

## ► Lutter contre les idées reçues

Pourtant, beaucoup d'idées reçues restent vivaces et doivent être combattues ; trop de tabous inhibent la parole. C'est si vrai que certains de nos collègues préfèrent encore aujourd'hui cacher leur handicap. Savez-vous, par exemple, que 80% des handicaps sont invisibles et que la moitié des situations de handicap au travail sont liées à des maladies invalidantes ?

## ► Parler tôt, agir vite

La ville souhaite donc aller plus loin et de nouvelles actions sont proposées. Elles ont toutes pour objectif de mettre en place les plans de compensation nécessaires pour mieux vivre le handicap au travail. Quand, au sein d'un service, on se concerta pour faciliter l'intégration ou le maintien dans l'emploi d'un collègue, c'est bien souvent l'occasion de s'interroger collectivement sur l'organisation, les équipements, les objectifs du service. En parlant tôt, en agissant vite, il devient alors plus simple de trouver des réponses utiles à tous.

## ► Qui contacter ?

Tout agent en situation de handicap ou tout chef de service peut solliciter son supérieur hiérarchique et différents services ou personnes ressources pour bénéficier d'information, de conseil et d'accompagnement en toute confidentialité.

**Vos principaux interlocuteurs sont :**

**Frédérique Charbin**, responsable du service qualité de vie au travail, pilote de la démarche, et **Anne Kezel**, référente action sociale et handicap. **Tél. : 04 78 68 39 97**  
*frederique.charbin@mairie-villeurbanne.fr, anne.kezel@mairie-villeurbanne.fr*

**La médecine préventive** : deux médecins vacataires sont chargés du suivi médical réglementaire et de l'aptitude physique des agents. Secrétariat médico-social au **04 78 68 39 97**  
*chantal.badalucco@mairie-villeurbanne.fr*

**L'unité parcours professionnels**, notamment chargée de l'accompagnement des agents en reclassement. Responsable : Nadine Iochem - **Tél. 04 26 10 60 13**  
*nadine.iochem@mairie-villeurbanne.fr*

**L'unité prévention des risques professionnels**, notamment chargée de la réflexion sur l'organisation des postes de travail. Responsable : Patricia Galliou - **Tél. : 04 72 65 37 92**  
*patricia.galliou@mairie-villeurbanne.fr*

**Le chargé de mission Ville et Handicaps** à la direction générale des services :  
Éric Plantier-Royon - **Tél. : 04 26 10 60 84**  
*eric.plantier-royon@mairie-villeurbanne.fr*

## Pour en savoir plus :

Consultez le guide pratique pour les personnes en situation de handicap (Version flip-book) :  
<http://bit.ly/1DAZrBW>